

la lettre du **SIPOM**



Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères - N°41 / Nov. 2017



Triez, la nature s'en souviendra !



EDITO

Tous Responsables ;

L'évolution du mode d'habitat au cours de ces 50 dernières années a fait apparaître la catégorie des « producteurs de déchets verts ». En effet, nous avons connu une explosion du nombre de maisons individuelles et des pelouses dans un jardin

(avec une grande pelouse) et entourées d'une haie (généralement d'une espèce à croissance rapide) transformant ainsi les administrés en « producteurs de déchets verts » et ainsi que les collectivités ont eu à gérer un nouveau type de déchets qui diffèrent des ordures ménagères classiques: Les déchets verts.

La production massive de déchets verts n'est pourtant pas une fatalité contre laquelle nous serions impuissants. On peut agir: dans le choix des espèces plantées pour les haies, en privilégiant des espèces locales à croissance ralentie et qui ne nécessitent pas de trop fréquentes tailles ; en privilégiant le mulching plutôt que le ramassage de l'herbe tondeuse.

Jeter ses déchets verts avec les ordures ménagères est évidemment totalement interdit et le dépôt des déchets verts et des branchages en déchèterie n'est pas la seule solution, il existe des moyens de procéder autrement.

Les déchets verts sont les déchets produits dans votre jardin: feuilles, branches, gazon, fleurs, arbustes... Ils sont 100 % biodégradables, il faut justement en profiter pour les réutiliser ! Plusieurs solutions de recyclage des déchets organiques de votre jardin existent ! Vous pouvez les laisser sur place, par exemple, la pelouse tondue peut être laissée telle quelle, à condition que vous tondiez régulièrement les mauvaises herbes que vous avez arrachées peuvent également être étalées sur le sol, entre les lignes du potager, ou dans les sentiers, quant aux haies coupées, elles peuvent être disposées au pied des arbustes. La solution idéale de recyclage des déchets organiques est le compostage : c'est un procédé de valorisation de matières organiques, qui aboutit à une matière semblable au terreau. Le compost sera réutilisé dans le jardin pour enrichir la terre.

Le compostage peut également être complété par un broyage des déchets ligneux avec un épandage du broyat au pied des arbustes et des haies.

Pour vous faciliter la mise en œuvre de ces bonnes pratiques, le SIPOM a sollicité l'aide de l'ADEME pour l'acquisition d'un broyeur mécanique à déchets verts qui sera bientôt à disposition des membres de notre territoire. Dès que le dispositif sera opérationnel, les communes seront informées de cette possibilité et une communication spécifique vous sera adressée.

Evelyne ROUANET
Présidente du SIPOM

Noël sans déchet :

L'emballage cadeau original



Au moment des fêtes de fin d'année, la production de déchets augmente de 20% : bouteilles en verre, boîtes de chocolat, les emballages des cadeaux, tout est jeté sans pitié.

Pourtant il existe différentes manières amusantes de limiter cette production de déchets

et de minimiser vos coûts, et notamment au niveau du papier cadeau. Plusieurs choix s'offrent à vous :

- Du papier kraft, qui est biodégradable,
- Des bocaux en verre décorés,
- Des journaux,
- Du tissu (foulard, drap, torchon, rideaux, nappe, chutes de tissu, ...)

Si vous choisissez d'utiliser des tissus, suivez les méthodes de pliage selon l'art japonais, le furoshiki. Le résultat est garanti !



Vous avez la possibilité de fêter Noël de manière originale, osez-vous le tester ?

LE TROC

est de retour !

Vous avez été nombreux à participer au dernier troc proposé par le SIPOM. Le syndicat souhaite renouveler cette opération le : **2 décembre 2017** de 10h à 18h à la Halle de Caraman

C'est l'occasion de donner une 2ème vie aux objets inutilisés qui sont dans vos placards. Vous vous en êtes lassés ou vous n'en n'avez plus besoin, et pourtant ces objets sont encore en bon état. Ne les jetez plus, troquez les !

Ce troc est une action **économique et solidaire** : Aucune valeur monétaire n'est donnée aux objets troqués, ainsi aucune transaction d'argent n'a lieu. Chacun peut y participer !

Modalité d'échange : **1 objet apporté = 1 objet récupéré. 15 articles maximum**

(exemple : vous apportez un pull et vous repartez avec un service à café ou un jeu de société...)

Nous acceptons : Jouets, jeux, livres et multimédia, vaisselle, vêtements et accessoires

Nous refusons les objets volumineux ou défectueux ou incomplets (puzzle avec des pièces en moins...), les vêtements sales ou troués

Pensez à amener vos cabas pour ramener vos trouvailles...

Le SIPOM se réserve le droit de refuser un ou plusieurs objets.



TOI AUSSI TU TE RECYCLES ?

OFFREZ une 2^{ème} VIE à vos textiles, linges de maison et chaussures MÊME USÉS OU DÉCHIRÉS !

Comment bien trier ?

Tous les vêtements et le linge se déposent **PROPRES** et **SECS**, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**.

Ne pas déposer d'articles HUMIDES.

Où déposer ses TLC* ?

Dans un des Points d'Apport Volontaire portant ce logo →

Comment trouver le plus proche ? C'est simple, il suffit d'aller sur le site www.lafibredutri.fr

Pourquoi est-ce utile ?

Les TLC* collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux

100% RÉUTILISATION & RECYCLAGE

Dépôt à un PAV → Collecte → Tri → Réutilisation / Recyclage

CELA PERMET :

- de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, revêtements de sol...
- de diminuer la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois

*TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures

Dans le cadre de sa politique de développement durable liée à la réduction des déchets et à l'augmentation de la valorisation, le SIPOM lance avec Le Relais et le soutien de l'éco-organisme Eco TLC (Textile – Linge – Chaussures), une **opération spéciale de collecte en partenariat avec les communes volontaires, qui se déroulera jusqu'au 30 novembre sur tout le territoire du SIPOM**

Retenez la date, c'est le moment d'en profiter pour vous débarrasser utilement de vos vieux vêtements, linge de maison, chaussures, etc. !

Réduire ses déchets

au Bureau

Dans la vie de tous les jours, vous êtes sûrement de parfaits éco-citoyens au niveau des déchets : vous triez, vous faites attention à vos achats, tant au niveau de la quantité que de la toxicité des produits, vous ne gaspillez pas les aliments ou vous les compostez.

Mais qu'en est-il vraiment lorsque vous êtes au travail ? Imprimantes, ordinateurs, gobelets en plastique, ... tant d'éléments du travail qui peuvent générer beaucoup de déchets. En France, un salarié consomme **70 à 85kg** de papier par an, soit environ 3 ramettes par mois.



Comme à la maison, des gestes de prévention peuvent être mis en place dans ce contexte spécifique du bureau. Une dizaine d'administrations* du territoire sont volontaires pour appliquer ces **gestes de prévention** et s'inscrire dans une démarche **éco-responsable**.

Ces gestes peuvent s'appliquer à tout type de déchets : limiter les impressions (en recto-verso, vérification de la mise en page, plusieurs feuilles par page, ...), utiliser des tasses au lieu des gobelets en plastique, boire l'eau du robinet, commander des produits responsables, installer un composteur ...

Des agents de **mairies, maisons de retraite, collèges** ont tenté cette expérience « éco-responsable », serez-vous les prochains à **vous** lancer ?

*un exemple : le collège Les Roussillous (Saint Pierre de Lagès)



Ayez le geste verre !

Seulement 6 bouteilles sur 10 sont recyclées !

Mais où sont passées les autres ?

Malheureusement, elles sont là où elles ne devraient pas être : dans les autres poubelles.

Si les Français contribuent au recyclage de 6 bouteilles de verre sur 10, certains ont tendance à «oublier» leur réflexe de tri pendant les fêtes. Pourtant, le tri reste essentiel. Continuer à agir pour le recyclage du verre est à ce moment de l'année vraiment important.



Pour recycler les emballages en verre tout en se simplifiant le tri, il suffit d'identifier la colonne à verre la plus proche. La plupart du temps, on la trouve près des supermarchés, au centre du village ou encore à la déchèterie. C'est tellement facile de s'arrêter en passant...

Quels sont les verres qui vont dans le récup'verre ?

- > Toutes les bouteilles : les vertes, les marrons, les transparentes, les petites, les grandes..
- > Les bocaux et pots en verre
- > Les flacons de parfum, de vernis à ongles..

N'oubliez pas vos pots, bouteilles et flacons en verre doivent être mis dans les récup'verre présents sur le territoire.



Trier, un geste vraiment très simple :
Pas besoin de laver les bouteilles et les pots de verre avant de les déposer dans les colonnes à verre, il suffit de bien les vider.

Les emballages

à RECYCLER

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET



Pensez à mettre dans **le bac jaune** : les aérosols, les boîtes de conserve, les cartons, les papiers et journaux, les barquettes en aluminium et l'ensemble des bouteilles et flacons en plastique !

En effet, toutes vos bouteilles et flacons en plastique doivent être mis dans la poubelle jaune c'est à dire les bouteilles d'eau, de soda, de jus de fruits, les flacons de shampooing, de gel douche, de produits d'entretien, les bouteilles d'huile...etc

Stop Pub

1 stop pub sur votre boîte aux lettres
= 22 kg de déchets papier en moins par an.
Ils sont disponibles dans votre Mairie ou au SIPOM.



Les emballages ménagers à recycler...



Le verre naît du verre : recyclons le.



Avenue Marie Curie - Z.I. de la Pomme - 31250 Revel
Ouverture des bureaux, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
Tél. : 05 62 71 22 83 - contact@sipom.fr
www.sipom.fr



Crédits photos : SIPOM, Ecofolio et Eco-emballages
Directrice de la publication : Evelyne Rouanet
Réalisation : Cécom Régate - Toulouse - 05 82 75 54 35 - ISSN 1623 - 4944